



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 janvier 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 01 26-10- FINANCES- Fixation d'un tarif
nuitée pour les gîtes communaux – complément

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 17/01/2026	
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 20/01/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 27/01/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Fatima FERNI Philippe LARGE donne pouvoir à Olivier DEROZARD Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de deux gîtes communaux

Par délibération du 17 novembre 2025, le conseil municipal avait décidé des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour Mémoire

Gîte Cyclamen - 4 places	
Tarif week-end	142,00 €
Gîte Primevère - 6 places	
Tarif week-end	188,00 €

Afin d'être au plus près des demandes des usagers, il est proposé de compléter les tarifs de ces espaces comme suit :

Création du tarif	
d'une nuitée pour le gîte cyclamen	75€
d'une nuitée pour le gîte primevère	100€

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

Approuve le complément de tarif pour les gites à compter du 1er janvier 2026.

Précise que la délibération n°2025 11 17 n°01 sur les tarifs communaux est complétée par cette délibération.

Dit que les recettes seront inscrites au budget communal.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

27.01.2026

Le secrétaire

Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

